



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2019/2020

### PROCES-VERBAL N° 40

---

Réunion restreinte du mardi 09 juin 2020.

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)
- 2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

#### 3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

##### **AULNAY-SOUS-BOIS – STADE DE LA ROSE DES VENTS N°2 – NNI 93 005 04 02**

Après étude de la demande d'avis préalable transmise par la ville d'AULNAY-SOUS-BOIS pour la réalisation de travaux sur l'installation sportive en vue d'un changement de niveau de classement, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable à cette demande (passage d'un niveau 5SYE à un niveau 4SYE).

Observations de la C.R.T.I.S. sur cette demande d'avis préalable :  
Prévoir un local délégués de 6 m2 (non vue sur les plans)

- . Prévoir une zone libre de 6m minimum derrière la ligne de de sorite de chaque but, s'il y a du public admis derrière les buts, ou, prévoir la mise en place d'un mur plein en bois, béton ou autre matériau résistant et totalement opaque sur une hauteur mini de 2 m et sur 20m mini de longueur dans le cas où une contrainte de l'emprise foncière ne permettrait de respecter les 6m ;
- . Prévoir des bancs de touche joueurs de 5 m et un banc de touche pour officiel de 1,50(3 personnes) ;
- . Pour un niveau de classement en 4 SYE, prévoir une clôture grillagée de l'installation sportive avec une hauteur interdisant le franchissement ;

S'agissant d'un niveau 4SYE, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour avis définitif.

#### **ARGENTEUIL – STADE DU COUDRAY – NNI 95 018 06 01**

Après étude de la demande d'avis préalable transmise par la ville d'ARGENTEUIL pour un changement de moquette synthétique, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable à cette demande (classement en niveau 5SYE envisagé).

#### **L'ILE-ST-DENIS – STADE ROBERT CESAR N°1– NNI 93 039 02 01**

Après étude des demandes d'avis préalable transmises par la ville de L'ILE ST DENIS pour la réalisation d'un terrain synthétique avec éclairage, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable à ces 2 demandes avec un niveau de classement envisagé en 6SYE pour l'installation sportive (vestiaires joueurs inférieurs à 20 m<sup>2</sup>) et en E4 pour l'éclairage.

La Commission précise que cette installation sportive ne pourra pas obtenir un niveau 4SYE comme indiqué sur la demande d'avis préalable en raison notamment de la surface des vestiaires.

En effet, il est nécessaire que la surface des joueurs soit de 20m<sup>2</sup> minimum et que celle du vestiaire arbitre soit de 12 m<sup>2</sup> pour un classement en niveau 4.

#### **4. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE**

#### **5. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.**

#### **6. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.**